

P.W. – C.R.A.C. N° 219 (2021-2022)

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'APPEL À PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'appel à projets pour la construction de nouvelles places d'accueil de la petite enfance ». La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Président, c'est un plaisir de venir régulièrement, surtout si à chaque fois j'ai des réponses positives comme la fois dernière.

Madame la Ministre, je partage votre préoccupation, celle du Gouvernement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'augmenter l'accueil de la petite enfance sur le territoire. On sait que l'on est en retard, on sait qu'il y a un objectif d'au moins une place pour trois enfants. C'est l'objectif à atteindre.

On sait qu'il y a des retards dans la réalité sur le terrain, en particulier en Province de Hainaut et en Province de Liège. J'ai participé, il y a quelques jours, à une réunion qui rassemblait une série d'acteurs locaux et d'opérateurs en matière de petite enfance à Verviers pour essayer de faire le point sur la situation.

Si j'avais suivi ce dossier d'un peu trop loin, un élément m'avait échappé qui est exprimé : une difficulté immense entre le moment de l'appel à projets qui remonte à début mai et la clôture de cet appel à projets qui se situe fin septembre selon les opérateurs.

Si l'on considère que, entre les deux, il y a juillet et août, si l'on considère que dans ma région en particulier il y a toujours à l'heure actuelle des tas d'employés communaux qui travaillent dans des containers – c'est un bonheur par le temps qu'il fait –, si l'on considère tout cela et la multitude – mais c'est un débat qui dépasse notre préoccupation ici – d'appels à projets auxquels les communes sont confrontées aujourd'hui, si l'on reprend tous ces éléments, il y a une panique à bord, en tout cas dans mon arrondissement. Les gens disent : « On ne va pas avoir la possibilité de remettre un dossier ficelé dans un délai pareil. » Je me suis engagé, je le fais donc – sans vouloir récupérer la nouvelle dénomination du cdH – à venir vous poser la question. Quand je m'y engage, avec toute mon équipe, je réalise.

Cette deadline du 30 septembre est-elle irréversible ? Tout cela est-il modulable ?

Pourrait-on imaginer – je sais que ce ne serait pas équitable pour les autres – d'avoir des régimes « spéciaux » pour les communes sinistrées, par exemple ?

Si des places avaient été dévolues à certaines communes et que les dossiers ne sont pas rentrés, ces places vont-elles partir dans d'autres arrondissements, au risque de déséquilibrer l'objectif global de rattrapage du nombre de places d'accueil de la petite enfance ?

Je vous remercie déjà pour les excellentes réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité

routière. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, tous les dossiers de candidature devront être introduits le 30 septembre 2022 au plus tard. Les séances d'informations ayant eu lieu début mai, chaque porteur de projet potentiel dispose d'environ cinq mois pour entrer sa candidature.

Les candidatures ne demandent pas un travail important, parce que peu de documents sont demandés à ce stade. Il s'agit en fait d'une déclaration d'intention. L'objectif est d'optimiser un maximum chaque étape de la procédure afin de permettre la sélection des projets en 2022.

En effet, la date ultime pour l'ouverture des places est le 31 août 2026. Cette date est imposée par l'Union européenne dans le cadre du Plan de relance ; le volet 1 est le volet PNRR. Par souci d'équité – vous l'avez évoqué dans votre question – envers l'ensemble des communes wallonnes de langue française, aucune dérogation n'est possible pour le dépôt des candidatures. Tous les porteurs de projets sont tenus par les mêmes délais.

Cependant, j'étais bien consciente de la charge de travail des communes et du délai de remise des candidatures. C'est pourquoi des accompagnements sont mis en place afin de soutenir les candidats dans la rédaction et l'introduction de leur candidature. Cet accompagnement se fait, d'une part, par l'ONE pour la partie relative au subventionnement en fonctionnement, donc hors points APE et, d'autre part, par le SPW Intérieur et Action sociale et le cluster Éco-construction, adjudicataire du marché de service d'accompagnement pour la partie concernant le subventionnement en infrastructure.

Enfin, dans le cadre du volet 1 européen – donc les 39 communes –, si une commune prioritaire n'introduit pas de candidature dans les délais impartis et que suffisamment de projets recevables pour couvrir l'ensemble des places réservées pour ce volet de 1 757 places sont déposés, les places seront attribuées à d'autres communes reprises dans ce volet en fonction du classement des candidatures établi selon les modalités décrites dans l'appel à projets.

J'espère avoir pu vous rassurer quant à la volonté d'accompagnement et de tenir compte des réalités de toutes ces communes prioritaires dans le cadre du volet européen.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Il serait excessif de dire que je suis heureux. Cela donne au moins une position claire sur la faisabilité de rentrer ses dossiers, avec une première étape où l'on signale son intention et une latitude sur le délai pour finaliser complètement le dossier avec un accompagnement. Cela peut paraître – mais je vais renvoyer cela au secteur – assez rassurant.